



Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

n°25/025

Date de convocation L'an deux mil vingt cinq
Mercredi 1^{er} Octobre le Mercredi 15 Octobre à 18 Heures
la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie
au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence d'Alain CAYET

Nombre de conseillers
Exercice : 17
Présents : 11
Votants : 11
Etaient présents : M. Alain CAYET – Mme Anne-Caroline RATAJCZAK – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES – Mme Sophie LOPEZ – Mme Yveline LOURDEL – Mme Micheline LAURENT – M. Olivier QUIGNON Mme Marie-Thérèse SEINE – Mme Sophie CAYET — M. Claude RICHARD – M. Anthony FIERET

Excusés :

Mme Chantal DECOCQ
M. Jean-Claude NOEL
Mme Françoise DUHEN
Mme Annie CHOQUET
M. Robert HOUILLIER
Mme Jessica FOURNIER

Objet : Subvention Nos Quartiers d'Eté Etat 2025
Projet « Gouter Solidaire »

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre du contrat de ville et de l'appel à projet Nos quartiers d'été, la commune peut bénéficier d'un financement de l'Etat sur du fonctionnement pour des actions liées à la solidarité et à la participation des citoyens

Ce type de dispositif associe les habitants dans des micros-projets d'amélioration de leur environnement quotidien.

Monsieur le Président présente l'action du « gouter solidaire » éligible à ce financement :

Lors de la période de Noël, les 2 associations caritatives de la ville, les restos du cœur et les 4S (banque alimentaire) s'unissent pour organiser un temps festif.

C'est un moment qui peut prendre différentes formes telles que gouter, spectacle, sorties, animations....

La préparation, l'organisation et la réalisation de ce temps seront réalisées avec un groupe d'habitants prêt à s'investir pour et avec les autres.

Le CCAS et le centre social encadreront la démarche et apporteront un appui technique pour les aider dans la réalisation.

Monsieur le Président propose de solliciter une aide de 2 641 € auprès des services de l'Etat le reste étant abondé par les fonds propres du CCAS.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président :

- à solliciter la subvention Nos Quartiers d'été Etat
- à signer les conventions partenariales et financières liées à cette demande

Après délibération le Conseil d'administration à l'unanimité, adopte les propositions de Monsieur le Président,

Certifié Exécutoire,
Transmis en Préfecture
Saint Nicolas-lez-Arras,
Le 15 Octobre 2025
Le Président du C.C.A.S

